

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1037

2 mai 2013

### SOMMAIRE

Ancelux 2 S.à r.l. ....	49760	Planet Strategy Group .....	49737
BP Real Estate S.à r.l. ....	49753	Praxair Holding Latinoamérica .....	49763
Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l. ....	49730	SSCP SAR S.à r.l. ....	49743
Charles Street Capital S.A. ....	49741	Sterner Research S.A. ....	49775
Christiaan Huygens S.à.r.l. ....	49740	Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF .....	49776
Citadelle Capital S.A. ....	49741	Suburbium S. à r.l. ....	49775
Dexia Participation Luxembourg .....	49768	Synapse International S.A. ....	49776
Efese S.A. ....	49768	Tarizzio S.A. ....	49776
Endherma S.A., SPF .....	49767	Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l. ....	49771
Eptec S.A. ....	49767	Trief Corporation S.A. ....	49775
Etablissements Kieffer & Thill .....	49765	TS Tour Esplanade Holdings II (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	49759
Etana S.à r.l. ....	49767	Turf Holding S.à r.l. ....	49755
Fir Tree REOF II (Lux) .....	49766	Val II Feeder S.C.A. ....	49740
Fir Tree Value (Lux) .....	49766	Valwaste S.à r.l. ....	49742
Geri Management S.A. ....	49744	Vermögenswachstum Global .....	49741
Guineu Inversio S.A. ....	49737	Viatrix Investholding S.à r.l. ....	49742
Hive Finance S.A. ....	49766	Videodeals.com S.A. ....	49774
International Medical S.A. ....	49743	Vincent S.A. ....	49752
International Transfer Systems S.A. ....	49744	Vinethique S.à r.l. ....	49743
ISP Luxembourg Canada .....	49746	Volutio S.à.r.l. ....	49774
Martin Spaarne S.à r.l. ....	49773	Voskhod Capital S.à r.l. ....	49740
Merlin Entertainments S.à r.l. ....	49773	Wasserbillig S.A. ....	49774
Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A. ....	49772	Yorkimmo S.A. ....	49743
MLM S.à r.l. ....	49768	YSE Invest S.A. ....	49742
NW G 1 S.à r.l. ....	49730		
Paola's Secret Garden S.à r.l. ....	49749		
Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR .....	49737		

**Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.395,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 124.665.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 février 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur John Beczak, né le 15 mars 1976 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 520, Madison Avenue, 39<sup>th</sup> floor, New-York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet Immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Matthew Cottrell, né le 11 novembre 1972 à Bristol, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur Matthew Cottrell, prénommé.
- Monsieur David Pearson, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue, NW, Suite 220 South, 20004-2505 Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013027011/35.

(130032702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**NW G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 175.664.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

NW G Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register

here represented by Laure Jacquet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity forming part of the same group of companies as the Company.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of NW G 1 S.a r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by at least two managers, who need not to be shareholders. They shall be two classes of managers: «Class A Managers» and «Class B Managers». There shall be at least one Class A Manager and Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class B Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by NW G Holding S.a r.l, prenamed, for an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:
  - Mr. Michael Sullivan, born in Connecticut, USA, on 25 April 1966, professionally residing at 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, USA;
3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:
  - Mr. Michel van Krimpen, born in Rotterdam, Netherlands, on 19 February 1968, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
  - Mr. Robert McCorduck, born in Galway, Ireland, on 9 January 1972, professionally residing at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour de novembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

NW G Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Laure Jacquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de n'importe quelle société luxembourgeoise ou étrangère de son groupe, à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de cette (ces) entité(s).

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «NW G 1 S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérants de Classe A» et «Gérants de Classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes de leurs mandats.

Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans justification spécifique. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires commencés depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe B est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## G. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et Libération*

L'ensemble des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par NW G Holding S.à r.l, susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2013.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Michael Sullivan, né à Connecticut, Etats-Unis, le 25 avril 1966, résidant professionnellement au 575, fifth Avenue, NY-10017 New York, Etats-Unis.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérant de Classe B pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Michel van Krimpen, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; et
  - Monsieur Robert McCorduck, né à Galway, Irlande, le 9 janvier 1972, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacquet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032486/343.

(130039376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036477/11.

(130044553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Planet Strategy Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.600,00.**

Siège social: L-8049 Strassen, 4, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 165.543.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 2 janvier 2013*

Le conseil décide de transférer le siège social au 4, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013036482/11.

(130044637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 38.932.

L'an deux mille treize, le six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GUINEU INVERSIO S.A.», (la «Société»), avec siège social au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.932, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 29 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1498 du 4 août 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra PASTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel PASTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.715.550,- en vue de le porter de son montant actuel de EUR 14.997.950,- à EUR 19.713.500,- par la création de 188.622 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, assorties d'une prime d'émission globale de EUR 20.899.450,- et jouissant des mêmes droits et avantages que

les actions existantes, entièrement souscrites par Anpora Patrimonio S.L. et intégralement libérées par l'apport de 500.000 actions de la société DANONE France, une société anonyme de droit français avec siège à F-75009 Paris, 17 bld Haussmann, inscrite au RCS Paris sous le numéro 552032534, cet apport étant évalué par HRT Révision S.A..

2. Pouvoirs à conférer en vue de mettre les actions, mentionnées sub. 1, à la libre disposition de la société GUINEU INVERSIO S.A.

3. Instauration d'un capital autorisé de EUR 200.000.000,- avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

4. Modification de l'article 5 (alinéas 1, 2 et 4) des statuts de la Société qui auront dorénavant les teneurs suivantes:

**Art. 5. Alinéas 1 et 2.** «Le capital social souscrit est fixé à dix-neuf millions sept cent treize mille cinq cents euros (EUR 19.713.500) représenté par sept cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante (788.540) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être porté de son montant actuel à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000) par la création et l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

**Art. 5. Alinéa 4.** «Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de la présente assemblée générale extraordinaire. Le capital social pourra être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.715.550,- (quatre millions sept cent quinze mille cinq cent cinquante euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 14.997.950,- (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante euros) à EUR 19.713.500,- (dix-neuf millions sept cent treize mille cinq cents euros) par la création de 188.622 (cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 20.899.450,- (vingt millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante euros) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par Anpora Patrimonio S.L. et intégralement libérées par l'apport des 500.000 (cinq cent milles) actions de la société DANONE France, une société anonyme de droit français avec siège à F-75009 Paris, 17 bld Haussmann, inscrite au RCS Paris sous le numéro 552032534, cet apport étant évalué par H.R.T. Révision S.A..

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue, Anpora Patrimonio S.L., une société de droit espagnol ayant son siège social à E-08007 Barcelone, Paseo de Gracia, 42, 1<sup>o</sup>, 2a, ici représentée par Madame Sandra PASTI, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, dont mention ci-avant, laquelle déclare, par son mandataire, souscrire, avec l'accord de tous les actionnaires, à la totalité des 188.622 (cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, assorties d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 20.899.450,- (vingt millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante euros) et les libère intégralement par un apport en nature des 500.000 (cinq cent milles) actions du capital de la société DANONE France, une société anonyme de droit français avec siège à F-75009 Paris, 17 bld Haussmann, inscrite au RCS Paris sous le numéro 552032534, l'ensemble de cet apport représentant une valeur de EUR 25.615.000,- (vingt-cinq millions six cent quinze mille euros).

Le souscripteur prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare en outre expressément au notaire instrumentant ce qui suit:

- qu'il est l'unique propriétaire des 500.000 (cinq cent mille) actions de la société DANONE France apportées et que ces actions apportées ont été transférées sur le compte de la Société le 1<sup>er</sup> février 2013 de sorte que ces actions sont dors et déjà inscrite en compte de nominatif pur au nom de la Société,

- que ces actions sont apportées à titre de libération intégrale des 188.622 (cent quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, assorties d'une prime d'émission

globale d'un montant de EUR 20.899.450,- (vingt millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante euros), émises lors de la dite augmentation de capital,

- que ces actions sont entièrement libérées, sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces actions n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société apportée et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces actions en faveur de la Société.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 5 février 2013, par le réviseur d'entreprises agréé, la société anonyme H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 51.238, signé par Madame Brigitte DENIS, le tout conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport de EUR 25.615.000,00 ne correspond pas au moins à 188.622 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune de GUINEU INVERSIO S.A., soit EUR 4.715.550,00, à émettre en contrepartie, plus une prime d'émission d'EUR 20.899.450,00.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres de bureau, le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

En vue de mettre les actions apportées à la libre disposition de la Société, il est décidé de donner une procuration spéciale à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, afin de pouvoir, dès réception d'une copie conforme certifiée par le notaire instrumentant de l'acte attestant que l'augmentation de capital de la Société a été documentée et que la souscription et l'apport ci-avant décrit a été réalisé, accomplir, au nom et pour compte de la Société, toutes les formalités qui devront être accomplies à Luxembourg aux fins d'effectuer le transfert de toutes les dites actions apportées, au profit de la Société et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, il est expressément autorisé à signer tous actes, documents, contrats ou autres et à accomplir toutes formalités qui s'avéreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout et à première demande.

#### *Troisième résolution*

Après avoir entendu le rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 200.000.000,- (deux cent millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres de bureau, le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéas 1, 2 et 4) des statuts de la Société, qui auront dorénavant les teneurs suivantes:

**Art. 5. Alinéas 1 et 2.** «Le capital social souscrit est fixé à dix-neuf millions sept cent treize mille cinq cent euros (EUR 19.713.500) représenté par sept cent quatre-vingt-huit mille cinq cents quarante (788.540) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être porté de son montant actuel à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000) par la création et l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

**Art. 5. Alinéa 4.** «Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de la présente assemblée générale extraordinaire. Le capital social pourra être renouvelé par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres de bureau et au mandataire comparant, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra PASTI, Jean-Michel PASTI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2013. Relation GRE/2013/703. Reçu soixante-quinze euros (75.00 €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034198/140.

(130041871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, l'adresse de l'actionnaire commandité VAL II FEEDER GP S.à.r.l. est à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013037258/10.

(130045138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Voskhod Capital S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013037256/11.

(130045515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Christiaan Huygens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 82.403.

En date du 02/01/2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de Gérance

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Gérant

- Nomination: Schreuders Bastiaan Lodewijk Melchior,

Fonction: Gérant

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Autonome de Révision

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Management Services Sarl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation: Gokke Raymonde

Fonction: Gérant

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)  
Fonction: Gérant, Représentant: Schreuders Bastiaan Lodewijk Melchior 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette  
luxembourg

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2013036821/33.

(130045812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Citadelle Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 175.556.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 5 mars 2013 à 10.00 heures au siège social*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Pour copie certifiée conforme

Koen LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2013036822/15.

(130045737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Charles Street Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 74.450.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:

\* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen  
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013036817/15.

(130045717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Vermögenswachstum Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.418.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Vermögenswachstum Global*

Die Ordentliche Generalversammlung der Vermögenswachstum Global vom 13. März 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)

Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. März 2013.

*Für Vermögenswachstum Global*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013036592/24.

(130044843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Viatrix Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

La soussignée, Citadelle Trust & Management Services SC, ayant son siège social et ses bureaux au 6, Rue Henri M. Schnadt/Niveau 2, L-2530 Luxembourg, atteste par la présente que l'établissement du siège de la société

MATRIX INVESTHOLDING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.424

a pris fin le 25 Février 2013 et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Référence de publication: 2013036606/13.

(130044854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Valwaste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.360,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036587/11.

(130044782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**YSE Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.519.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique tenue le 11 mars 2013*

L'actionnaire unique décide de la démission avec effet au 11 mars 2013 de:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI de son mandat d'administrateur unique;
- La société FIN-CONTROLE S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'actionnaire unique décide de la nomination avec effet au 11 mars 2013 de:

- Monsieur Karim REZIOUK, né le 5 février 1975 à Hayange (France), résidant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), au poste d'administrateur de classe A de la Société pour une durée de 6 ans;

- Monsieur Mathieu VILLAUME, né le 4 août 1976 à Paris (France), résidant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), au poste d'administrateur de classe A de la Société pour une durée de 6 ans;

- Reyl Private Office Sarl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 62 rue du Rhône, CH-1204 Genève, immatriculé au Registre de commerce et des Sociétés au numéro CH-660-1842006-4, au poste d'administrateur de classe B pour une durée de 6 ans;

- La société FIDEWA-CLAR SA, 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, (Grand-Duché du Luxembourg) à la fonction de commissaire aux comptes immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165 462 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 mars 2013*

Les Administrateurs décident de transférer le siège social de la Société du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 avenue de la Liberté Luxembourg L-1931 avec effet au 11 mars 2013.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2013036630/30.

(130044753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Vinethique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 324, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 159.748.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2013036678/12.

(130044573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Yorkimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.539.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013036629/12.

(130044982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**SSCP SAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.535.

---

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des gérants Anke Jager et Alexander James Bermingham sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037207/10.

(130045401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**International Medical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.506.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 février 2013 que Monsieur Patrick MOINET, administrateur de la Société, a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 février 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2016:

- Monsieur Patrick MOINET; administrateur et président du conseil d'administration,
- Monsieur Luc GERONDAL; administrateur,

- Monsieur Benoît BAUDUIN; administrateur,
- REVICONSULT, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013036964/20.

(130045768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

### **International Transfer Systems S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 39.265.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2013 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société INTERNATIONAL TRANSFER SYSTEMS S.A., ayant eu son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, closes, inscrite au RCS sous le numéro B39265

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2013036965/16.

(130045367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

### **Geri Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 38.717.

L'an deux mille treize, le cinq mars.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«GERI MANAGEMENT S.A.»

(numéro d'identité 1991 22 08 500), avec siège social à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 38.717, constituée sous la dénomination de «SAGERI LUXEMBOURG S.A.» suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 189 du 8 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1478 du 30 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angeline PREVOT

qui désigne comme secrétaire Madame Alma BADIC.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane HUBERMONT.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'aider les entreprises:

- à connaître les risques de toute nature auxquels elles sont exposées;
- à appliquer tout moyen de réduire, voire supprimer ces risques.

La société a également pour objet d'exercer son activité dans le domaine de la formation professionnelle. Elle pourra organiser, développer, améliorer, assister et contrôler toutes formations professionnelles. Elle effectue des prestations d'inspection et de conseil. Dans ce cadre, elle fournit des prestations de service technique, tendant à l'amélioration de la sécurité, de la qualité et de la productivité par des actions de prévention, d'analyse, de recherche, d'essai, de vérification, d'inspection, de réception ou de diagnostic, le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour des tiers.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera désormais fixée au 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin, à 14.00 heures et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'aider les entreprises:
- à connaître les risques de toute nature auxquels elles sont exposées;
  - à appliquer tout moyen de réduire, voire supprimer ces risques.

La société a également pour objet d'exercer son activité dans le domaine de la formation professionnelle. Elle pourra organiser, développer, améliorer, assister et contrôler toutes formations professionnelles. Elle effectue des prestations d'inspection et de conseil. Dans ce cadre, elle fournit des prestations de service technique, tendant à l'amélioration de la sécurité, de la qualité et de la productivité par des actions de prévention, d'analyse, de recherche, d'essai, de vérification, d'inspection, de réception ou de diagnostic, le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour des tiers.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra désormais le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13. al. 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège à désigner par les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.»

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents euros (€ 1.300.-). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signés: A. PREVOT, A. BADIC, S. HUBERMONT, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mars 2013. Relation: EAC/2013/3173. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Releveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035185/92.

(130042957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**ISP Luxembourg Canada, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.998.352,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.821.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of February

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ISP Luxembourg Holdings, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, corporate capital EUR 114,843,907, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 133.822,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 22, 2013, which power of attorney, after having been signed "ne variatur" by the proxy holder representing the new shareholder of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities,

acting as sole shareholder of ISP Luxembourg Canada, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 133.821 (the "Company"),

incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on November 23, 2007, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2955 on December 19, 2007, and whose articles have been amended for the last time by a deed of the Maître Leonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on August 25, 2011, published, in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2526 on October 19, 2011

The sole shareholder then declares and requests the notary to record the following:

That the agenda is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two Euros) in order to bring it from its present amount of EUR 150,890 (one hundred fifty thousand eight hundred ninety Euros) represented by 150,890 (one hundred fifty thousand eight hundred ninety) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to the amount of EUR 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two Euros) represented by 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, by the issuance of 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Issuance of 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and payment of 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two) new shares;

4. Amendment of Article 6, 1<sup>st</sup> paragraph of the Articles of Association of the Company, to reflect the foreseen capital increase which should be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two Euros) represented by 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

5. Mandate granted to Squire Sanders (US) LLP or Intertrust (Luxembourg) S.A., to perform all legal action in relation to the agenda of the meeting, and in particular, to amend and sign the shareholder's register;

6. Miscellaneous.

After deliberation the sole shareholder took the following decisions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two Euros),

in order to bring it from its present amount of EUR 150,890 (one hundred fifty thousand eight hundred ninety Euros) represented by 150,890 (one hundred fifty thousand eight hundred ninety) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,

to the amount of EUR 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two Euros) represented by 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,

by the issuance of 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to issue 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

There now appears Mr. Gianpiero SADDI, as aforementioned, acting in his capacity as duly appointed attorney of afore-mentioned ISP Luxembourg Holdings, and declares to subscribe in the name and on behalf of the aforementioned sole shareholder ISP Luxembourg Holdings 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two) newly issued shares of the Company having a par value of EUR 1 (one Euro) each and to fully pay in such shares by a payment in cash of EUR 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two Euros).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by a certificate dated February 26, 2013, issued by BGL BNP Paribas, and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of EUR 12,847,462 (twelve million eight hundred forty-seven thousand four hundred sixty-two Euros).

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 6, 1<sup>st</sup> paragraph, of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the aforementioned capital increase and which must now be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two Euros) represented by 12,998,352 (twelve million nine hundred ninety-eight thousand three hundred fifty-two) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to grant mandate to Squire Sanders (US) LLP or Intertrust (Luxembourg) S.A. to take any legal action in relation to the agenda, and in particular, to amend and sign the shareholders' register.

#### *Costs, Evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately 5200.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and giving the interpretation to the proxy holders of the persons appearing, and the members of the committee, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ISP Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.822,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 22 février 2013, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant l'associé unique de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement,

en sa qualité d'associé unique de la société ISP Luxembourg Canada, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.821 (la "Société"),

constituée suivant acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2955 du 19 décembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no°2526 en date du 19 octobre 2011.

Laquelle comparante, représentée comme ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 150,890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix Euros) représenté par 150,890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix ) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, au montant de EUR 12,998,352 (douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux Euros) représenté par 12,998,352 (douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, par l'émission de 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Emission de 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

3. Souscription et paiement de 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales;

4. Modification de l'article 6, 1<sup>er</sup> alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 12,998,352 (douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux Euros) représenté par 12,998,352 (douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

5. Autorisation donnée à Squire Sanders (US) LLP ou Intertrust (Luxembourg) S.A. pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société;

6. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 150,890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix Euros) représenté par 150,890 (cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix ) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune,

au montant de EUR 12,998,352 (douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux Euros) représenté par 12,998,352 (douze million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune,

par l'émission de 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Comparaît alors Monsieur Gianpiero SADDI, précité, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique ISP Luxembourg Holdings, préqualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée, ISP Luxembourg Holdings 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux) parts sociales nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune qui seront entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.847.462 (douze million huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux Euros).

La preuve du prêt paiement en numéraire a été rapportée au notaire soussigné par un certificat daté du 26 février 2013 et émis par BGL BNP Paribas, et le notaire soussigné reconnaît formellement la disponibilité du montant total de EUR 12.847.462 (douze millions huit cent quarante-sept mille quatre cent soixante-deux Euros).

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6, 1<sup>er</sup> alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 12,998,352 (douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux Euros) représenté par 12,998,352 (douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser Squire Sanders (US) LLP ou Intertrust (Luxembourg) S.A. pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société.

#### *Frais, Evaluation*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à 5.200.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 mars 2013. LAC/2013/10579. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035226/186.

(130043080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

### **Paola's Secret Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.360.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

CAPITAL MARKET INVESTMENTS S.A., une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à L-2110 Luxembourg, ici valablement représentée par deux de ses administrateurs en fonction à savoir:

a) Madame Isabelle SCHAEFER, employé privé, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ; et

b) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> ,

elles-mêmes ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PAOLA'S SECRET GARDEN SARL».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la décoration florale, la commercialisation des fleurs et plantes stabilisées et des objets cadeaux.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdit.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaire(s), le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par la comparante CAPITAL MARKET INVESTMENTS S.A., préqualifiée, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la société est fixée au L-8041 Strassen, 109, rue des Romains.

2. Le nombre de gérant est fixé à un:

- Madame Paola FILIPETTI, née le 12 mars 1947, à Perugia-Gubbio, Italie, demeurant à L-8041 Strassen, 109, rue des Romains, est nommée pour une durée indéterminée la fonction de gérante unique.

La gérante unique dispose des pouvoirs les plus dévolus pour engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2013. Relation GRE/2013/340. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026722/128.

(130032317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

**Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 37.532.

L'an deux mille treize,

le cinq février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «VINCENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 61 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37 532.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 12 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 23 du 23 janvier 1992.

Les statuts de Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HILGER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Nicolas WEBER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg vers 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald.

2. Décision de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa et l'article TREIZE (13), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale, réunissant donc l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, vers 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège social est établi à Howald (commune de Hesperange), Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

*Deuxième résolution*

En conséquence directe de ce transfert de siège l'Assemblée DECIDE de modifier l'article TREIZE (13), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 13. (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HILGER, G. LANNERS, J. N. WEBER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 février 2013. Relation: EAC/2013/1748. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013034440/64.

(130041609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**BP Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 162.206.

L'an deux mil treize, le huit mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Madame Elena MAGRI, entrepreneuse, née à Brescia (I), le 19 juillet 1946, demeurant à L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 mars 2013, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

en sa qualité d'associée unique de la société "BP REAL ESTATE S.à r.l.", avec siège social à Luxembourg, 26, Rives de Clausen, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 162.206,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 27 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n°2083 du 7 septembre 2011,

avec un capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Ensuite la comparante, es-qualité qu'elle agit, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associée unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1: Augmentation de capital d'un montant de EUR 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros),

en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 100.000 (cent mille Euros),

par la création de 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 412.500 (quatre cent douze mille cinq cents Euros), donnant les mêmes droits que les parts sociales anciennes, y compris sur les bénéfices en cours,

à souscrire par l'associée unique de la société et à libérer par cette dernière par l'apport en nature de la totalité (actif et passif) de l'entreprise de droit italien dénommée «Elena MAGRI», impresa individuale, avant son siège à Brescia, vicolo delle Squizzette 16, inscrite à partir du 27 octobre 2010 au Registro delle Imprese di Brescia sous le numéro MGRLNE46L59B157F, numéro R.E.A. BS 518925, ayant la matricule TVA (IVA en Italie) 03259770984, et dont l'objet est l'achat et la vente ainsi que la gestion d'immeubles.

2: Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

3: Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 100.000 (cent mille Euros),

par la création de 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 412.500 (quatre cent douze mille cinq cents Euros), donnant les mêmes droits que les parts sociales anciennes, y compris sur les bénéfices en cours.

### *Souscription - Libération*

Alors est intervenue Mr Gianpiero SADDI, précité, agissant en sa qualité de mandataire de l'associée unique, Madame Elena MAGRI, précitée,

laquelle, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les 875 (huit cent soixante-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 412.500 (quatre cent douze mille cinq cents Euros),

moyennant apport de la totalité (actif et passif) de l'entreprise de droit italien dénommée «Elena MAGRI», impresa individuelle, avant son siège à Brescia, vicolo delle Sguizzette 16, inscrite à partir du 27 octobre 2010 au Registro delle Imprese di Brescia sous le numéro MGRLNE46L59B157F, numéro R.E.A. BS 518925, ayant la matricule TVA (IVA en Italie) 03259770984, et dont l'objet est l'achat et la vente ainsi que la gestion d'immeubles.

lequel apport est évalué à EUR 500.000 (cinq cent mille Euros), et n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises luxembourgeois, mais a fait l'objet d'une évaluation en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 par un réviseur d'entreprises italien, savoir le Dott. Luca CORVI, demeurant à via Lario 9-bis, Lomazzo (CO), Italia, C.F. CRVLCU66T27C933Z, inscrit à «L'Albo dei Dottori Commercialisti di Como» sous le numéro 381 A, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili G.U. n. 32bis del 28 aprile 1995»,

laquelle évaluation reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Parmi les actifs de la prédite entreprise «Elena MAGRI», impresa individuelle, avant son siège à Brescia, vicolo delle Sguizzette 16, figurent divers immeubles sis à Brescia, vicolo delle Sguizzette 8/10/12/12A/14/14A/ et 16, ainsi qu'un immeuble (appartement) à Brescia, corso Cavour 10, évalués comme dit dans le susdit rapport, plus amplement renseignés à l'annexe A jointe en annexe au présent acte, tandis qu'au passif figure un crédit hypothécaire accordé par ABN AMRO BANK (Luxembourg) S.A. à la prédite entreprise «Elena MAGRI», impresa individuelle, avant son siège à Brescia, vicolo delle Sguizzette 16 en date du 14 juin 2012 suivant acte reçu par le notaire Antonella REBUFFONI, de résidence à Luma, sous le numéro de son répertoire 41435/20975. La banque créancière a donné son accord par rapport l'opération d'apport ci-avant décrite, ainsi que cela résulte d'une attestation y relative (annexe B) jointe en annexe au présent acte.

Le transfert de la totalité de l'entreprise de droit italien dénommée «Elena MAGRI», impresa individuelle, avant son siège à Brescia, vicolo delle Sguizzette 16, sera réalisé par un acte notarié à recevoir par un notaire italien au plus tard le 30 avril 2013.

L'apporteuse déclare expressément avoir chargé un notaire italien de la rédaction d'un tel acte, ainsi que cela a été confirmé au notaire soussigné, par un certificat (acceptation de mandat) délivré par le notaire chargé de constater le transfert suivant les lois italiennes (annexe C).

Suivant recherche hypothécaire notariée (relazione ipotecaria notarile) jointe en annexe au présent acte, les seules dettes grevant les immeubles apportés sont celles renseignées ci-avant (annexe D)

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 100.000 (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

### *Frais - Déclaration*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué approximativement à EUR 5.000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2013. LAC/2013/11195. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035025/96.

(130043081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Turf Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 175.830.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jacques-Henri EYRAUD, né le 22 mars 1968 à Paris (France), de nationalité française, demeurant à F-75017 Paris, 8, rue Balny d'Avricourt (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée à Paris (France), le 11 février 2013; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il arrête les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TURF HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est:

3.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts;

3.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.2 Pour les besoins de l'article 3.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôlée, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

3.3.1 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toutes Sociétés Apparentées, en ce compris sans y être limité des prêts mezzanines;

3.3.3 accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.3.4 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.3.5 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les secteurs décrits ci-dessus;

3.3.6 il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra aussi acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.5 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.6 D'une façon générale, la Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs décrits ci-dessus, de la manière la plus large.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

**Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

7.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

**Art. 9. Procédure.**

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

**IV. Assemblée Générale des associés****Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Jacques-Henri EYRAUD, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

### *Décisions des associés*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacques-Henri EYRAUD, dirigeant de sociétés, né le 22 mars 1968 à Paris (France), demeurant à F-75017 Paris, 8, rue Balny d'Avricourt (France), en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Serge KRANCENBLUM, dirigeant de sociétés, né le 8 octobre 1961 à Metz (France), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B;
- Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1<sup>er</sup> août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013035510/228.

(130042907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

---

**TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.859.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeux, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013035507/59.

(130043095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Ancelux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 126.290,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.208.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of February;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED**

Ancelux Topco S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.036 (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Ancelux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.208 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 12 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and whose articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 December 2012, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder is represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of one proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and ninety US dollars (USD 1,290.-), in order to raise it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand US dollars (USD 125,000.-) to one hundred and twenty-six thousand two hundred and ninety US dollars (USD 126,290.-), through the issuance of one thousand two hundred and ninety (1,290) new shares, with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares and to be issued fully paid up, together with a share premium in an amount of two million four hundred and ninety-eight thousand two hundred and ninety-three US dollars and sixty-one cents (USD 2,498,293.61), paid up by way of a contribution in kind consisting in a claim in a principal amount of two million four hundred and ninety-nine thousand five hundred and eighty-three US dollars and sixty-one cents (USD 2,499,583.61) that the Sole Shareholder holds against the Company (the "Contribution in Kind").

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an amount of two million four hundred and ninety-nine thousand five hundred and eighty-three US dollars and sixty-one cents (USD 2,499,583.61), and

to fully pay up such New Shares by a Contribution in Kind, which is to be allocated as follows: one thousand two hundred and ninety US dollars (USD 1,290.-) is allocated to the Company's share capital account and two million four hundred and ninety-eight thousand two hundred and ninety-three US dollars and sixty-one cents (USD 2,498,293.61) to the Company's share premium account.

*Documents evidencing the valuation of the Contributions in Kind*

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at USD 2,499,583.61 on the basis of the following documents:

- a power of attorney duly executed by the authorized representative of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares confirming the subscription of the New Shares and stating the valuation and the ownership of the Contribution in Kind;
- a valuation report from the management of the Company dated 8 February 2013 certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 8 February 2013.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- the transfer of the Contribution in Kind to the Company will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in the relevant jurisdiction in order to duly formalise the transfer of the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred and twenty-six thousand two hundred and ninety US dollars (USD 126,290.-) represented by one hundred and twenty-six thousand two hundred and ninety (126,290) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each."

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand nine hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatorze février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Ancelux Topco S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.036 (l'"Associé Unique"),

en sa capacité d'Associé Unique de Ancelux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.208 (la "Société"), constituée par un acte rédigé par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés depuis la constitution par un acte rédigé par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, par les présentes adopte les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de mille deux cent quatre-vingt-dix US dollars (1.290,- USD), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille US dollars (125.000,- USD) à cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix US dollars (126.290,- USD), par l'émission de mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale d'un US dollar (1,- USD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et devant être entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-treize US dollars et soixante-et-un centime (2.498.293,61 USD), par un apport en nature consistant en une créance de l'Associé Unique vis-à-vis de la Société, d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois US dollars et soixante-et-un centime (2.499.583,61 USD) ("Apport en Nature").

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales pour un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois US dollars et soixante-et-un centime (2.499.583,61 USD), et payer ces Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature, qui est alloué comme suit: mille deux cent quatre-vingt-dix US dollars (1.290,- USD) est alloué au capital social de la Société et deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-treize US dollars et soixante-et-un centime (2.498.293,61 USD) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Documents attestant de l'évaluation de l'Apport en Nature*

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à USD 2.499.583,61 sur base des documents suivants:

- une procuration dûment signée par un représentant autorisé de l'Associé Unique dans sa capacité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales et attestant de l'évaluation et la propriété de l'Apport en Nature;
- un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté du 8 février 2013 certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature au 8 février 2013.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de transférer l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu de laquelle toute personne pourrait demander que l'Apport en Nature lui soit transféré;
- le transfert de l'Apport en Nature au Société sera effectif à partir de la date de l'acte notarié adoptant l'augmentation du capital social de la Société en créant et en émettant des Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes autres formalités seront effectués dans la juridiction concernée afin de formaliser dûment le transfert de l'Apport en Nature au Société et de le rendre efficace n'importe où et vers tout tiers.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix US dollars (126.290,- USD) représenté cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix (126.290) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (1,- USD) chacune."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille neuf cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013 LAC/2013/7559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1er mars 2013.

Référence de publication: 2013034960/157.

(130043112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Praxair Holding Latinoamérica, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 133.277.795,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.199.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of February.

Before Us Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PRAXAIR CANADA, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 40 Gurholt Drive, Dartmouth, Nova Scotia, Canada and registered with the Registrar of Joint Stock Companies of Nova Scotia under file number 3239399 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on 31<sup>st</sup>, January 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is currently the sole shareholder of PRAXAIR HOLDING LATINOAMERICA a société à responsabilité limitée (private limited liability company), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade Registry under number B 174.199 (the "Company").

The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on 21 December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, dated 18 January 2013, number 123.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder will be the following:

- 1) Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
  - 2) Conversion of the share capital of the Company from Euro ("EUR") to US Dollars ("USD");
  - 3) Creation of a USD nominal value for the shares of the Company;
  - 4) Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
- 5) Miscellaneous.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, asked the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to suppress temporarily the mention of the nominal value of the 100,496,000 (one hundred million four hundred and ninety-six thousand) shares representing the current share capital of the Company set at EUR 100,496,000 (one hundred million four hundred and ninety-six thousand Euro).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from EUR to USD with effect of 1 January, 2013. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.3262, as provided by the European Central Bank on 2 January 2013.

Consequently, the share capital of the Company amounts to USD 133,277,795 (one hundred thirty three million two hundred seventy seven thousand seven hundred and ninety five US Dollars) consisting of 133,277,795 (one hundred thirty three million two hundred seventy seven thousand seven hundred and ninety five) shares without mention of nominal value.

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at USD 1 per share, without any amendment to the share capital of the Company.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at USD 133,277,795 (one hundred thirty three million two hundred seventy seven thousand seven hundred and ninety five US Dollars) divided into 133,277,795 (one hundred thirty three million two hundred seventy seven thousand seven hundred and ninety five) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollars) each, fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

PRAXAIR CANADA, INC., une société dument constituée et existant valablement conformément aux lois du Canada, ayant son siège social au 40 Gurholt Drive, Dartmouth, Nova Scotia, Canada et inscrite auprès du Registrar of Joint Stock Companies of Nova Scotia sous le matricule 3239399 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 31 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique actuel de PRAXAIR HOLDING LATINOAMERICA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 174.199 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 21 décembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 18 janvier 2013, numéro 123.

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique est le suivant:

- 1) Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
- 2) Conversion du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollar américain (USD);
- 3) Création d'une valeur nominale en USD des parts sociales de la Société;
- 4) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter de tels actes; et
- 5) Divers.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 100,496,000 (cent million quatre cent quatre-vingt seize mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à 100,496,000 EUR (cent million quatre cent quatre-vingt seize mille Euros).

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) à dollar américain (USD) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1.3262 USD, tel que fourni par la Banque Centrale Européenne, le 02 janvier 2013.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 133,277,795 USD (cent trente trois million deux cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt quinze dollars américain) consistant en 133,277,795 (cent trente trois million deux cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt quinze) parts sociales sans mention de valeur nominale.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société, qui est établie à 1 USD par part sociale, sans aucune modification du capital social de la Société.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 133,277,795 USD (cent trente trois million deux cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt quinze dollars américain), divisé en 133,277,795 (cent trente trois million deux cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7304. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034787/128.

(130042537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

### **Etablissements Kieffer & Thill, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 24, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013037527/12.

(130046038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Hive Finance S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.976.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2013*

Les actionnaires de la société HIVE FINANCE S.A. ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Pierre LAVANDIER, commerçant, né le 4 juin 1936 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4280 Esch-sur-Alzette, 30-32 boulevard du Prince Henri

au poste d'administrateur de d'administrateur délégué pour une durée de deux ans c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2015.

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur délégué.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013037589/22.

(130046493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Fir Tree REOF II (Lux), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.196.

—  
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant en date du 31 décembre 2012:

M. Dylan Davies, gérant de catégorie B, employé privé, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Nomination de gérant de la classe B en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 suivant pour une durée indéterminée:

M. Ronan Carroll, gérant de catégorie B, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971 et demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037535/17.

(130046361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Fir Tree Value (Lux), Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.096.

—  
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la société les décisions suivantes:

1. Démission du gérant suivant en date du 31 décembre 2012:

M. Dylan Davies, gérant de catégorie B, employé privé, demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Nomination de gérant de la classe B en date du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 suivant pour une durée indéterminée:

M. Ronan Carroll, gérant de catégorie B, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971 et demeurant professionnellement à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037536/17.

(130046363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Eptec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 142.672.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2760 du 13 novembre 2008.
- Modifiée pour la dernière fois en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2152 du A novembre 2009.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EPTec S.A., tenue au siège social le 28 mars 2012, que suite à la démission du commissaire aux comptes BDO Audit en date du 27 mars 2012:

- A été nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

\* REVILUX S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549 et dont le siège social est au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour la société EPTec S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013037525/20.

(130046249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Etana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 173.875,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.156.

*Extrait des résolutions de l'associé du 7 mars 2013*

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet du 24 janvier 2013.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013037528/14.

(130046163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Endherma S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013037521/13.

(130046246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Efese S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFESE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013037516/11.

(130046404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**Dexia Participation Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 95.732.

La soussignée Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg déclare par la présente rajouter un point 9) au certificat établi en date du 7 mai 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012, Relation: LAC/2012/43760, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21 septembre 2012 sous la référence L120162603, à savoir:

9) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai prévu par la loi au siège de la société Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.597.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

GRETHEN.

Référence de publication: 2013037495/16.

(130046258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

**MLM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.  
R.C.S. Luxembourg B 175.815.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Elisabeth Marie Antoinette ETGEN, administrateur de société, demeurant au 22, rue de la Gare à L-3377 Leudelange,

ici représentée par Monsieur Nicolas FELTGEN, expert-comptable, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 février 2013.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MLM S.à r.l.», régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Leudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 13.200.000 (treize millions deux cent mille euros) représenté par 13.200 (treize mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée:

- par la signature individuelle d'un seul gérant pour toute opération dont le montant est inférieur ou égal à EUR 5.000 (cinq mille euros);
- par la signature conjointe de deux gérants pour toute opération dont le montant est compris entre EUR 5.000 (cinq mille euros) et EUR 20.000 (vingt mille euros);
- par la signature conjointe de trois gérants pour toute opération dont le montant est supérieur à EUR 20.000 (vingt mille euros).

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2013.

### *Souscription*

Les 13.200 (treize mille deux cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Madame Elisabeth Marie Antoinette ETGEN, préqualifiée.

### *Libération*

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant un apport en nature consistant en 19.975 (dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune de la société de droit luxembourgeois dénommée IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., société anonyme ayant son siège social à Zone Industrielle im Grasbusch, L-3370 Leudelange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 12853, soit 100% des actions représentatives de son capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 13.200.000 (treize millions deux cent mille euros).

### *Preuve de l'existence de l'apport en nature*

Preuve de la propriété et de la valeur des 19.975 (dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) actions IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A. a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce de la société et d'une déclaration émise par la société apportée, celle-ci attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

### *Réalisation effective de l'apport*

Madame Elisabeth Marie Antoinette ETGEN, prénommée et représentée comme stipulé ci-dessus, déclare en outre:

1. être l'unique propriétaire des 19.975 (dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) actions représentatives de 100% du capital social s'élevant à EUR 499.375 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) de la société IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A., société anonyme ayant son siège social à Zone Industrielle im Grasbusch, L-3370 Leudelange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 12853, la propriété de ces actions résultant des inscriptions dans le registre de la société IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A.;

2. que ces 19.975 (dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) actions sont évaluées à au moins EUR 13.200.000 (treize millions deux cent mille euros) et sont apportées à titre de libération intégrale des 13.200 (treize mille deux cents) parts représentatives de l'intégralité du capital social de la société MLM S.à r.l.;

3. que les actions apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces actions n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société dont les actions sont apportées et que rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces actions en faveur de MLM S.à r.l.;

4. que ces actions jouissent de tous les droits relatifs aux produits et bénéfices réalisés par la société IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A. pendant l'exercice 2011 et jusqu'à ce jour;

5. que ces actions sont apportées à la société MLM S.à r.l. telles et dans l'état où elles se trouvent à l'heure actuelle, qu'elle déclare parfaitement connaître;

6. qu'elle décharge les gérants de la société MLM S.à r.l. ainsi que le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont elle déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

7. que dès réception d'une copie certifiée «conforme» ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la société MLM S.à r.l. a été documentée et que l'apport des 19.975 (dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) actions de la société IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A. a été réalisé, toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites actions en faveur de MLM S.à r.l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 5.250,- EUR.

### *Résolutions de l'associée unique*

L'associée unique prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Madame Elisabeth Marie Antoinette ETGEN, administrateur de société, née le 11 mai 1942 à Nocher, demeurant au 22, rue de la Gare, L-3377 Leudelange,

2. Monsieur Marc GRAAS, administrateur de société, né le 18 août 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 128, boulevard J.F. Kennedy, L-4930 Bascharage,

3. Monsieur Laurent GRAAS, administrateur de société, né le 13 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 22, rue de la Gare, L-3377 Leudelange,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé à Zone Industrielle im Grasbusch, L-3370 Leudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nicolas FELTGEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2013. Relation GRE/2013/764. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013034754/153.

(130042614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

**Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.008.

—  
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), Frankfurt am Main, D-60311, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I, Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aidwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société:

*Gérants de catégorie A*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Madame Joséphine Andonissamy, prénommée,
- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé,
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, prénommé,
- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Florian Reiff, prénommé,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, prénommé,
- Monsieur Michael B. Benner, prénommé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013034876/63.

(130042784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.677.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 18 janvier 2013 que:

- le mandat d'administrateur de Messieurs Alois PETERS, Jörg PETERS et de Madame Heike SEIS est reconduit pour une nouvelle période de six ans
- le mandat de commissaire de la société LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période de six ans

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration réuni en date du 21 janvier 2013 que:

- Monsieur Alois PETERS est élu Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013037046/21.

(130044985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Martin Spaarne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 82.425.

En date du 02/01/2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de Gérance

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Gérant

- Nomination: Schreuders Bastiaan Lodewijk Melchior,

Fonction: Gérant

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Autonome de Révision

Fonction: Commissaire aux Comptes

- Nomination: a&c Management Services Sàrl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation: Gokke Raymonde

Fonction: Gérant

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Gérant, Représentant: Schreuders Bastiaan Lodewijk Melchior 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette  
luxembourg

Mandat: Du 02/01/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2013037040/33.

(130045813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.567.670,50.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 154.309.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 25 février 2013*

En date du 25 février 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

\* 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 17 décembre 2012.

- de révoquer Monsieur Robert FRIEDMAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 11 mars 2013;

- de nommer Monsieur Nentcho Petrov NENTCHEV, né le 18 novembre 1979 à Kustendil, Bulgarie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 11 mars 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Stef OOSTVOGELS

- Monsieur John SUTHERLAND

- Madame Emanuela BRERO

- Monsieur Claus ANDERSEN

- Monsieur Lars BONÉ

- Monsieur Nentcho Petrov NENTCHEV

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Merlin Entertainments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013037032/27.

(130045130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Wasserbillig S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R.C.S. Luxembourg B 81.237.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.*

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, Schrassig;

M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques, Schrassig;

M. Jacques SCHREDER, comptable, Arlon (Belgique).

Réélit commissaire pour un an; la société FIDUPLAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel,

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale*

Le conseil d'administration élit présidente pour un an Mme Nathalie MAIER, nomme administrateur-délégué pour un an M. Jacquot SCHWERTZER, nomme fondé de pouvoirs pour un an, Mme Valérie WEBER, et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur délégué, sans limitation du montant.

B) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 Eur. par la seule signature du fondé de pouvoirs.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013037283/27.

(130045664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Volutio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 4, An den Azengen.

R.C.S. Luxembourg B 98.535.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013037269/13.

(130045205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Videodeals.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

EXTRAIT

En date du 21 Février 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Galina Incorporated comme Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat;

- Nomination au poste de Commissaire aux Comptes de Viscomte Sàrl, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 Mars 2013.

Référence de publication: 2013037253/15.

(130045572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Trief Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037243/10.

(130045062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Suburbium S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 9-11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 151.501.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 mars 2013, que:

Le siège social de la Société est transféré du L-1920 Luxembourg, 1, Avenue Gaston Diderich vers l'adresse suivante: L-2227 Luxembourg, 9-11, Avenue de la Porte Neuve avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

L. Neuhengen / R. Frank

*Gérants*

Référence de publication: 2013037214/16.

(130045622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Sterner Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.928.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2013*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Per Bergqvist

- Kjell Bergqvist

- Christel Bergqvist

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

- Per Bergqvist

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

Per Bergqvist / Aniel Gallo / Stéphanie Paché

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2013037212/18.

(130045142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 102.250.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 14 mars 2013, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au Conseil d'Administration en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Bernard BONVIN.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 19.03.2013.

Pour: SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013037213/18.

(130045574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Synapse International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 94.952.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2013*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

- Per Bergqvist
- Kjell Bergqvist
- Christel Bergqvist

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

- Per Bergqvist

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

Per Bergqvist / Aniel Gallo / Stéphanie Paché

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013037217/18.

(130045523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**Tarizzio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 40.668.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mars 2013*

- La démission de Monsieur Kevin DE WILDE, Administrateur, est acceptée.
- Monsieur Pedro HERNANDO, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016. La cooptation de Monsieur Pedro HERNANDO sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

TARIZZIO S.A.

A. SALAMEH / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013037226/18.

(130045233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.